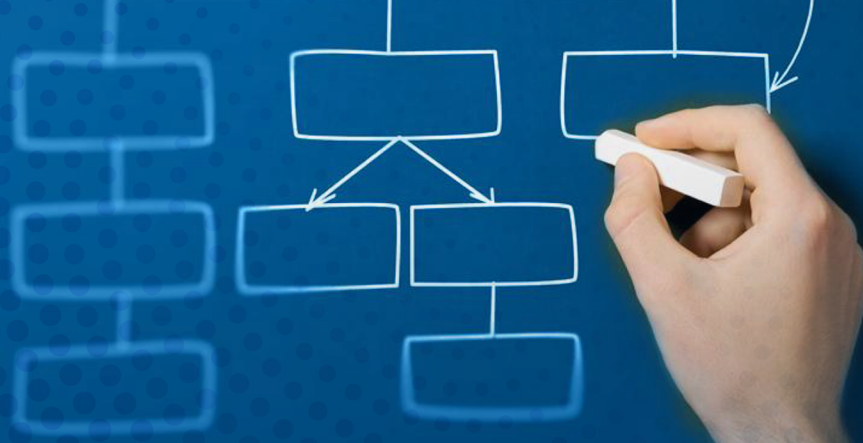


# PRENEZ PART AUX DÉCISIONS CONCERNANT VOTRE MILIEU DE TRAVAIL



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

### QUEL EST LE RÔLE DU CA?

Le conseil d'administration est chargé d'administrer les affaires du centre de services scolaire dans le but d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient de conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

### LES MEMBRES DU CA ONT NOTAMMENT POUR RÔLE :

- ▶ D'assurer l'apport d'un soutien adéquat aux écoles et aux centres de formation.
- ▶ De veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par le CSS.
- ▶ D'assurer une gestion efficace et efficiente des ressources matérielles et financières dont dispose le CSS.
- ▶ D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration du CSS, sur la proposition du président visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

### QUELS SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU CA

- ▶ Occuper un poste de direction d'établissement, de personnel professionnel non enseignant ou de personnel de soutien dans un établissement du CSS;
- ▶ Avoir été élu au conseil d'établissement de l'école ou du centre de formation (pour le professionnel non enseignant et le personnel de soutien seulement);
- ▶ Ne pas être un dirigeant ou un représentant d'une association syndicale;
- ▶ Posséder les qualités prévues et de remplir les conditions d'éligibilité.

### POSTES EN ÉLECTION AU PRINTEMPS 2023 :

- ▶ Direction d'établissement
- ▶ Représentant personnel de soutien
- ▶ Représentant personnel professionnel non enseignant